

RÉALISATION D'UNE ANNEXE

- Une annexe est une construction secondaire située sur la même unité foncière que la construction principale et détachée de celle-ci. Ses dimensions sont réduites et inférieures à celles de la construction principale.
- Cela concerne : l'abri de jardin, la pergola, les couvertures de piscine, le garage ou le carport, l'extension d'une annexe, etc.

3^{ex}

Pièces à fournir :

✓ Formulaire Cerfa n°13703

Il comprend l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et la description du projet.

Il peut être récupéré au service urbanisme ou téléchargeable sur le site : www.service-public.fr

Préambule
L'État - Région - Département
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Imprimer
Enregistrer
Réinitialiser

cerfa
N° 13703/04

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, rassemblement de façade...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D. P. _____
Date _____ Commune _____ Année _____ N° de dossier _____

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Chef de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance
Date : _____ Commune : _____
Département : _____ Pays : _____



✓ DP1. Plan de situation

Ce plan permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de déterminer les règles d'urbanisme applicables à la zone où se trouve votre projet.

Vous pouvez le réaliser à l'aide de sites internet.

Par exemple, sur le site : www.cadastre.gouv.fr.

Choisissez une échelle permettant de repérer clairement le terrain sur le territoire de la commune.

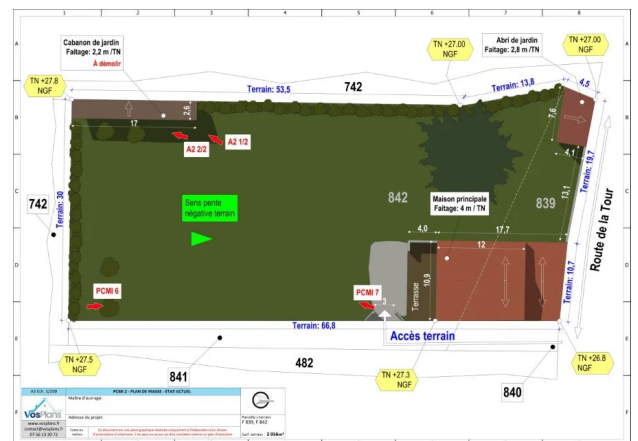
✓ DP2. Plan de masse: Son échelle L'orientation (direction du Nord)- Les cotes

Choisissez une échelle permettant de représenter le projet et l'intégralité du terrain de façon lisible.

Ce plan doit faire apparaître :

- Les bâtiments existants sur le terrain
- L'annexe avec ses dimensions et ses reculs
- Le pourcentage d'espaces perméables (espaces verts) sur le terrain après travaux
- L'emprise au sol de toutes les constructions
- La gestion des eaux pluviales
- L'emplacement de la coupe (DP3)

Il peut être imprimé en zoomant sur le plan de situation sur le site : www.cadastre.gouv.fr

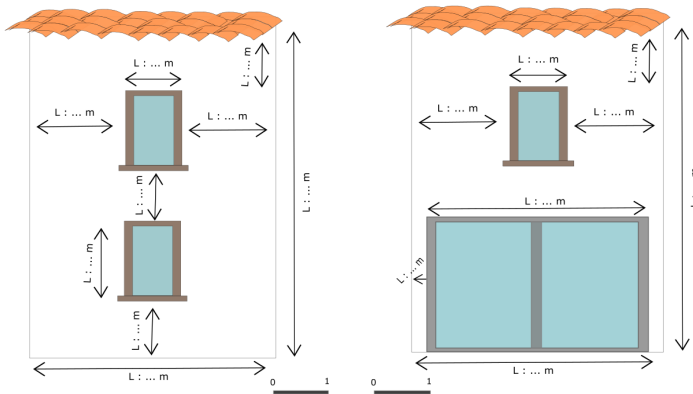
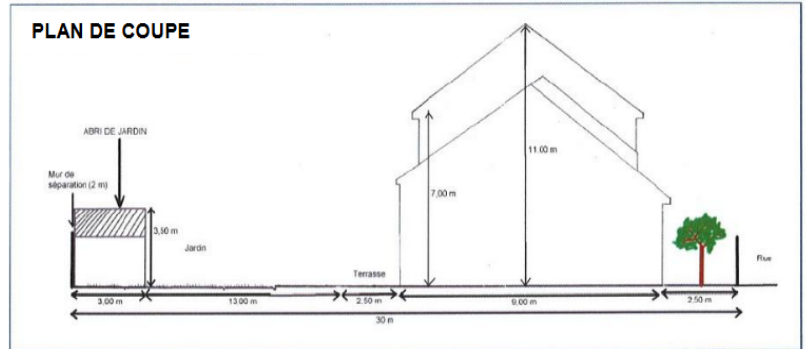


Pièces à fournir :

✓ DP3. Plan de coupe

Le plan de coupe fait apparaître l'implantation de l'annexe par rapport au profil du terrain.

Produire une vue en coupe de l'extension et du terrain naturel en amont et en aval de l'extension et indiquer la limite de propriété.



✓ DP4. Plan des façades et des toitures à l'échelle et coté

Il doit faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les portes, les fenêtres et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur. Il faut également faire apparaître la hauteur de façade de la construction et la pente de la toiture (en %).

✓ DP6. Document graphique

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques (logiciel 3D, prestataire externe ou photomontage). Le photomontage est la solution la plus simple : À partir d'un assemblage de photographies montrant une photo du site existant, superposé d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet. Par exemple : Photoshop ou GIMP.



✓ DP7 et DP8. Photographies

Cela permet de situer la construction dans l'environnement proche et de situer la construction dans le paysage lointain.

Indiquer les angles de prise de vue sur le plan masse par un « V »

